

Du père tyran au père absent :

évolution de la fonction paternelle au sein de l'immigration africaine en France

Jacques BAROU *

Les sociétés d'Afrique Noire, par la diversité de leurs systèmes de parentés, offrent un véritable laboratoire pour l'observation de la variation culturelle de la fonction paternelle. Le destin de celle-ci en situation d'immigration sera variable selon les possibilités de réadaptation des structures d'origine au nouveau contexte de vie.

Comme l'a écrit Claude Lévi-Strauss, "les rapports de parenté n'existent que dans la conscience des hommes" et dans de nombreuses cultures, on dissocie la fonction génitrice de la fonction paternelle. Dans plusieurs sociétés africaines, le père, au sens biologique, n'exerce pas de responsabilité paternelle au niveau social. Ce sera le plus proche parent masculin de la mère, souvent le frère de celle-ci, qui exercera cette fonction à sa place. Dans certains cas, il y aura même une absence totale d'homme adulte dans l'environnement familial de l'enfant. Celui-ci sera élevé par un groupe de femmes parentes appartenant à des générations différentes et qui se répartiront les rôles éducatifs à son égard. Ce modèle s'est particulièrement développé dans ces excroissances de la civilisation africaine que sont les cultures des Antilles et des Amériques noires. L'esclavage qui déniait aux hommes africains déportés vers les plantations le droit d'être chefs de famille a accentué fortement le rôle éducatif des femmes. "My mother who fathered me", ma mère qui me paterna, ce titre d'un beau roman jamaïcain des années cinquante exprime bien cette responsabilisation totale des femmes dans l'ensemble des fonctions éducatives.

Le patriarche

Dans d'autres sociétés africaines, le père assumera plus un rôle de chef de communauté familiale étendue qu'un rôle paternel au sens restreint. Il sera

plus patriarche que Père et son rôle éducatif se réduira à l'exercice d'une autorité à caractère presque tyrannique qui ne laisse que très peu de place à d'autres facettes de la fonction paternelle. Dans d'autres sociétés enfin, même si la mère assure l'essentiel de la fonction éducative, le couple ayant une certaine consistance, le père jouera un rôle secondaire mais réel dans l'éducation des enfants. La situation d'immigration produira des perturbations assez fortes dans l'organisation des rôles familiaux.

Les difficultés éducatives rencontrées par les familles africaines avec leurs enfants et les effets de celles-ci sur les chances d'intégration de ces derniers sont variables selon les possibilités de réadaptation des structures d'origine au nouveau contexte de vie. Les familles qui viennent de la zone soudano-sahélienne, principalement du Mali et du Sénégal fonctionnent encore selon un modèle patrilocal. Souvent polygames, ces familles sont dominées par le père qui tend toujours à s'attribuer la gestion de l'ensemble des revenus familiaux et à les redistribuer ensuite entre les membres de la famille selon un souci de préséance entre les épouses. Bien que peu présent au foyer, il ne se réserve pas moins la prise exclusive des décisions concernant l'ensemble du groupe, ceci en tenant souvent plus compte des contraintes que lui impose sa parenté présente en France ou au pays que des aspirations de ses enfants et de ses épouses.

Grâce à l'appui de sa communauté d'origine, il parvient encore à garder une

autorité à caractère assez tyannique mal acceptée par ses enfants et parfois contestée par ses épouses.

Père de loin

Les familles vivant selon un modèle matri-lignager viendraient plutôt des zones côtières : Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana. Dans ces familles, on constate une forte proportion de ménages mono-parentaux. L'habitude d'une résidence commune entre les époux n'est pas fréquente en milieu matri-lignager et le mari ne se sent pas tenu de contribuer aux ressources du ménage, l'épouse étant aidée dans le contexte d'origine par son frère et son oncle maternel. En immigration, ceux-ci ne sont plus là pour compenser l'absence du mari. L'autorité de la mère vis-à-vis des enfants est plus efficace dans ce genre de ménage mais son isolement peut la rendre assez vulnérable et elle peut vite se trouver dépassée par les événements. L'absence fréquente de la moindre aide économique de la part du mari et l'inexistence en immigration de parents utérins, oncles ou frères, qui doivent l'aider financièrement dans le contexte d'origine, l'obligent souvent à assumer seule le coût de l'éducation des enfants. Le temps qu'elle passe à travailler réduit sa présence auprès des enfants. Il arrive quelquefois qu'il y ait en immigration des tentatives de reconstitution partielle d'un système matri-lignager et que des oncles hébergent des neveux selon la pratique coutumière au pays d'origine. Il est alors difficile pour ces enfants de savoir quel est leur statut précis. Ils ont du mal à se situer par rapport à l'environnement enfantin qui est le leur et qui est organisé selon un modèle assez stable.

Père en équilibre instable

Enfin, on peut constater qu'il existe aussi des familles dont le comportement est en voie de transformation et se rapproche d'un modèle nucléaire. Dans certains cas, cette transformation n'est que la poursuite d'un processus qui était déjà amorcé dans le pays d'origine par exemple en ce qui concerne certains milieux instruits et urbanisés. Dans d'autres cas, elle reflète une répartition plus égalitaire des rapports entre homme

et femme dans le contexte traditionnel. Ce serait le cas pour les familles de Diola et Manjak du Sénégal et de Guinée-Bissau, qui ont un système patri-lignager mais chez lesquelles la répartition des tâches et des pouvoirs au sein du couple est assez bien équilibrée. Cependant, cette répartition laisse à la mère l'essentiel de la responsabilité éducative sur les enfants. En immigration, elle a à assumer, dans un contexte plus difficile, la responsabilité des enfants face à son mari qui n'hésitera pas à lui imputer tous les torts si ceux-ci se comportent mal. Même dans une société comme celle-ci où le couple a

formations, la plupart du temps il les refuse et alors, il y a rupture. La conséquence est que les femmes se retrouvent seules avec leurs enfants et que l'on arrive ainsi à de nouveaux ménages mono-parentaux fonctionnant sur le modèle des familles des sociétés matri-lignagères. On assiste alors parfois à la création de nouveaux types d'organisation avec plusieurs femmes n'ayant pas de lien de parenté entre elles, fonctionnant en collectivité, se partageant le loyer d'un même appartement et se répartissant les tâches éducatives auprès des enfants. Les pères sont totalement exclus de ces nouveaux modèles



une certaine relation d'égalité, la femme doit toujours assumer beaucoup plus de choses que l'homme.

Dans d'autres cas, la modification des rôles parentaux est suscitée par l'immigration elle-même. Souvent, c'est l'épouse qui est à l'origine de ces modifications du fait qu'elle a tendance à se situer en médiateuse entre sa famille et la société d'accueil. L'exercice d'une activité professionnelle par la femme, surtout si elle est précaire et déqualifiée, ne favorise pas nécessairement ces transformations au sein de la famille. Ce sont plutôt les relations que l'épouse parvient à établir dans son environnement, en particulier avec des femmes de la société d'accueil, qui l'incitent à souhaiter ces transformations des rôles au sein du couple et de la famille. Quelquefois le mari accepte ces trans-

familiaux. Ceux qui proviennent de sociétés patri-lignagères où ils étaient habitués à jouer un rôle dominant n'acceptent absolument pas que leur épouse parvienne à se passer d'eux et ils renoncent alors à maintenir le contact avec leurs enfants. Ils tentent souvent en revanche de créer une nouvelle famille traditionnelle avec une nouvelle épouse qu'ils vont chercher en Afrique. Le cycle mariage-immigration-rupture a alors des chances de se perpétuer et de se solder par une nouvelle absence du père. ■

* Ethnologue - CNRS.